



COMPTE-RENDU DU BUREAU

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

- En visioconférence -

B.O. n° 2721

Présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Président Délégué	Lazreg BENELHADJ
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD
Trésorier	Bernard DALMON
Vice-présidents délégués	Jean-Luc MANAUDOU Patrick PEREZ
Vice-président(e)s	Bénédicte COMPOIS Christiane GUERIN Joël PINEAU Virginie PORTAL Carine SOLLBERGER
Chargés de mission	Sylvie CAILLET Jean-Marc LANDAIS

Excusés :

Vice-Présidente	Alexandra VERGNES
Représentante des SHN	Louise GUILLET
Directeur Technique National	Denis AUGUIN
Directrice Technique Nationale Adjointe	Anne COZZOLINO

Assistent :

Directeur Général	Laurent CIUBINI
Directeur Technique National Adjoint	Florian BRUZZO
Directeur Financier	Jonathan KINSELLE
Responsable Juridique	Antoine FONTAINE
Responsable de la coordination des Instances	Magali TAPRET

Dominique Cupillard procède à l'appel nominal.

Gilles Sézionale ouvre la réunion en remerciant chaleureusement l'ensemble des équipes pour leur engagement dans la réussite des Championnats d'Europe. Première organisation du genre depuis plus de 40 ans, cet événement a marqué un temps fort pour la natation française, illustré par un succès public majeur — une piscine quasi complète au quotidien et plus de 3 000 spectateurs sur les berges de la Seine pour le High Diving — ainsi qu'une excellente couverture médiatique. Sur le plan financier, le bilan est aujourd'hui proche de l'équilibre, sous réserve des dernières factures en attente.

1. Affaires Administratives

1.1 - Validation des procès-verbaux des cercles de compétence

■ CC Assemblée des Départements du 17 juin 2026 (en annexe)

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **CC Natation Estivale du 1^{er} juillet 2026 et compte-rendu technique des championnats nationaux de natation estivale 2026 (en annexe)**

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

1.2 – Situation de la ligue Guadeloupe

Antoine Fontaine rappelle que la Ligue de Natation de Guadeloupe a été placée en liquidation judiciaire le 20 juillet 2026. Cette situation intervient après plusieurs années de fragilisation, conséquences des difficultés importantes de gestion et une absence de présentation des comptes annuels pendant plus de deux ans. Cette absence de comptes a notamment conduit au blocage d'une partie des financements publics dont pouvait bénéficier la Ligue.

La cessation des paiements a été fixée au 28 avril 2026. Le jugement relève à ce stade un passif exigible d'environ 400 000 €, comprenant notamment des dettes salariales. Ce chiffre correspond à l'état connu au moment de l'ouverture de la procédure, et non nécessairement au montant définitif du passif.

Un liquidateur judiciaire a été désigné pour 18 mois maximum et c'est maintenant à lui de reprendre la gestion de l'ancienne association, de faire l'inventaire des actifs, de recueillir et vérifier les déclarations de créances et, progressivement, de déterminer l'étendue exacte du passif.

L'importance aujourd'hui est de maintenir une séparation très claire entre l'ancienne Ligue en liquidation et la nouvelle Ligue à constituer.

Les enjeux étant de ne pas faire subir aux nageurs la disparition de la structure régionale (1849 licenciés en 2025-2026) et de maintenir la continuité des missions fédérales.

Le CTS référent Antilles-Guyane Allan Huyghues-Beaufond a organisé une réunion avec la DRAJES, échangé avec les clubs et proposé une piste de projet associatif.

Un portage politique du dossier est également nécessaire afin de préparer un cadre solide, une gouvernance crédible, assurer le lien avec une nouvelle équipe et repartir sur une gestion financière suffisamment structurée. En effet, les étapes à venir impliquent de réunir les clubs, restaurer la confiance, identifier les personnes susceptibles de s'engager, faire émerger une équipe renouvelée et crédible et renouer avec les collectivités et partenaires publics.

Bernard Dalmon est désigné élu référent sur ce dossier. Allan Huyghues-Beaufond et la direction technique accompagneront techniquement le territoire et le service juridique participera à sécuriser juridiquement le processus.

Il convient donc de créer une nouvelle personne morale constituée par les associations sportives affiliées du territoire avec de nouveaux statuts respectant les statuts-types obligatoires FFN.

Avant d'organiser localement une AG constitutive, il conviendra de faire valider cette démarche par le Comité Directeur fédéral :

=> article 7 des Statuts FFN précise que le CODIR exerce toutes les compétences qui ne sont pas expressément attribuées à l'AG ou à un autre organe.

=> Combiné à l'article 20, qui prévoit que la FFN « constitue en son sein » les organismes régionaux, cela justifie que le principe de la reconstitution soit préalablement acté au niveau fédéral.

Christiane Guérin s'interroge sur le sort des emplois en service civique validés pour la ligue de Guadeloupe. Ce point sera vérifié auprès de Gaëlle Hamon en charge de ce dossier.

Jean-Luc Manaudou s'interroge sur l'importance du montant du passif au regard du nombre de licenciés et sur l'éventuelle responsabilité pénale des anciens dirigeants.

Bernard Dalmon confirme que dans un premier temps un examen précis des comptes de la ligue sera réalisé.

1.3 – Affiliation du CAF Paris

Le 9 juillet dernier, la fédération a reçu une demande d'affiliation du CAF Paris. Il s'agit d'une union de deux clubs : le Club des Nageurs de Paris (CNP) et le Neptune Club de France (NCF).

L'association CAF Paris a pour but de développer le niveau régional des nageurs vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge et de préparer les jeunes nageurs à une carrière future.

Juridiquement, il est possible de créer une association mère (union ou fédération d'association) à laquelle vont adhérer deux ou plusieurs clubs, en qualité de personnes morales. Les associations membres paient une cotisation annuelle pour faire partie de l'union, mettent en commun un certain nombre de moyens et contribuent à la mise en œuvre du projet de l'union.

Problème : l'article 30.1 du règlement intérieur fédéral dispose que "Pour obtenir leur première affiliation, les associations doivent adresser par courriel à la FFN un formulaire de demande d'affiliation, disponible sur le site internet fédéral. Cette demande doit être signée du Président, et contresignée par un autre membre du Bureau de l'association. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, ces personnes ne peuvent cumuler une de ces fonctions dans un autre club affilié à la FFN. Cette disposition perdure lors de la réaffiliation."

Il n'y aurait aucun sens de mettre d'autres personnes à la présidence de l'union, que la présidente du CNP ou le président du NCF. Pour le cas particulier d'une union, il est difficile d'exiger que les membres du bureau des clubs la composant ne soient pas au bureau de l'union.

En l'espèce, si l'union ne s'affilie pas, elle peut difficilement être considérée comme CAF dans le PPF. Si des subventions sont accordées à l'un ou l'autre des clubs, le reversement de celles-ci à l'union pourrait être considéré comme un reversement en cascade de subvention publique (pratique interdite).

Il est donc proposé de soumettre la demande de dérogation à l'article 30.1 du RI au Comité directeur fédéral.

Christiane Guérin exprime une opposition de principe aux dérogations, craignant un effet d'entraînement.

Laurent Ciubini estime que le risque est limité (peu de cas historiques – trois ententes en neuf ans). Il convient néanmoins que la dérogation soit très encadrée.

Lazreg Benelhadj estime quant à lui que réunir les gouvernances des clubs membres limite les risques de conflits, plutôt que de désigner des « hommes de paille », comme cela avait été le cas par le passé.

Le Bureau valide le principe de soumettre cette demande de dérogation au Comité directeur fédéral en application des textes.

En revanche, l'évolution du RI n'est pas envisagée : les dérogations devront rester isolées, présentées au CODIR et motivées par les clubs concernés par des unions.

1.4 Réorganisation fédérale post CE 2026

1.4.1 - Présentation de Jonathan Kinselle

Laurent Ciubini présente Jonathan Kinselle, qui a pris ses fonctions de responsable financier le 1^{er} septembre en remplacement d'Alexandra Laboucheix, qu'il remercie pour son engagement tout au long de ses six années passées au sein de la fédération.

Jonathan Kinselle précise être originaire de Montpellier et avoir passé six ans au service financier du COJO Paris 2024. Il se dit ravi de rejoindre les équipes fédérales.

1.4.2 - Premières modifications de l'organisation

Laurent Ciubini fait un point sur les nombreux mouvements RH de septembre.

- ✓ Jonathan Kinselle, CDI - Directeur financier - Arrivée le 1er septembre (en remplacement d'Alexandra Laboucheix)
- ✓ Jonathan Kablan, CDI - Développeur informatique - Arrivée le 2 septembre
- ✓ Aminata Cissé, contrat d'alternance – Product Owner – en CDI à partir d'octobre
- ✓ Stéphane Daliphard, alternance – Chargé de Développement des Pratiques de Santé - Arrivée le 16 septembre (en remplacement de Ouardia Carini)
- ✓ Sallama Aguila, Stagiaire - Fin de contrat le 30 septembre
- ✓ Enzo Brebion, CDD - Fin de contrat le 30 août - CDI à compter du 1er septembre
- ✓ Nessim Charef, CDD - Fin de contrat le 11 septembre
- ✓ Marius Crochet, contrat d'alternance - Fin de contrat le 03 septembre
- ✓ Anouk De Saint Olive, contrat d'alternance - Fin de contrat le 02 octobre
- ✓ Lucie Reinat, CDD - Fin de contrat le 31 août
- ✓ Liz Gaudin, contrat d'alternance - Fin de contrat le 30 septembre (prolongation de son contrat pour transmettre la mission RSE (héritage des Championnats d'Europe) à Raphaël Rieumal.
- ✓ Eva Laithier, congé supplémentaire de naissance du 01 au 30 septembre
- ✓ Ania Lesueur, stagiaire - Fin de contrat le 24 septembre
- ✓ Hugo Martinez, CDI - Rupture conventionnelle - Fin de contrat le 30 septembre
- ✓ Alexandre Regnier, CDD - Fin de contrat le 30 septembre
- ✓ Magali Tapret, retraite progressive 40% sur deux ans à partir du 1er septembre - conserve ses missions Bureau/Codir/institutionnel

Les recrutements en cours :

- ✓ Coordinateur logistique et administratif des Équipes de France en remplacement de Margot Hamel qui rejoint la filière technique (entretiens prévus le 24 septembre)
- ✓ Chef(fe) de Projet événementiel WP/ ODP en remplacement d'Hugo Martinez (en cours).

Les évolutions :

- ✓ La Direction Administrative et Financière est scindée en trois directions distinctes :
 - Direction financière (Jonathan Kinselle),
 - DRH (Catherine Arribe),
 - Direction des ressources numériques (Eric Bouté)
- ✓ Philippe Pongenty est rattaché à la Direction des ressources numériques.
- ✓ Valérie Gicquel et Magali Tapret sont rattachées à Apolline Couratier
- ✓ Sophie Lardillat reprend les missions COF
- ✓ Création d'une cellule Événementiel International (réunion tous les 15 jours), avec Raphaël Rieumal (grands événements + RSE) et Florian Lucas (gestion de sites, en remplacement de Nessim Charef). Un comité de pilotage par événement complètera ce dispositif.
- ✓ Répartition des missions entre Laurent Ciubini et Apolline Couratier en cours de finalisation.

La présentation définitive de l'organisation est prévue au séminaire fédéral du 7 octobre prochain.

1.4.3 - Cadres fédéraux en territoires

Ce point s'inscrit dans le cadre du projet d'accompagnement de la Fédération visant à renforcer certains postes en territoire, notamment dans les Outre-mer et les régions jugées fragiles.

Laurent Ciubini présente deux nouvelles propositions d'accompagnement, en complément de décisions déjà évoquées précédemment concernant la Nouvelle-Calédonie et l'interrégion Grand Ouest.

- ✓ Proposition 1 – Un cadre régional de la Réunion intéresse la Direction Technique Nationale, qui souhaite disposer d'une journée et demie de son temps. Il est proposé de l'intégrer à l'accompagnement des territoires à compter du 1er janvier 2027. Les modalités précises seront présentées au fil des prochains Codir et bureaux.
- ✓ Proposition 2 : maintien en cadre fédéral, pour une saison, de Paul-Émile Simoens (jeune en alternance plongeur, au Centre Aquatique Olympique/CNE), afin de ne pas perdre cette compétence dans une discipline jugée « sinistrée ». Cette année, Paul-Emile doit passer un BF5 ; l'année suivante, il reprendrait au niveau club en DES, en alternance.

Le Bureau valide ces deux propositions de postes.

Jean-Luc Manaudou s'interroge sur la position de Guy la Roca qui consacre environ 15 % de son temps à travailler pour la Fédération, alors que c'est actuellement la ligue qui le rémunère.

Laurent Ciubini répond que s'il y a une demande de financement celle-ci sera étudiée par la Fédération dans le cadre global de l'accompagnement des ligues. Il rappelle que la priorité a été donnée aux Outre-mer, et aux ligues les plus fragiles financièrement. Les situations financières de chaque ligue seront également examinées, l'objectif n'étant pas de thésauriser.

2. Affaires financières

2.1 – Point à date sur les licences

- ✓ 19 308 licences (+ 1 922 licences par rapport à N-1, soit + 11,05 %)
- ✓ 20 231 licences en attente
- ✓ 10 licences migrations
- ✓ 527 758,30 € pour la part fédérale

Concernant le bilan de l'année précédente :

- ✓ 408 319 licences, auxquelles s'ajoutent 12 000 migrations, soit un total de 420 319 licences, soit une augmentation de 1,04% par rapport à la période antérieure
- ✓ 8 897 000 € pour la part fédérale

Le tableau finalisé sera transmis à tous prochainement.

3. Retour sur les Championnats d'Europe de Natation

Laurent Ciubini insiste sur le succès populaire et médiatique de cet événement, exemplaire en matière de responsabilité sociétale (RSE) et sur la grande satisfaction de toutes les parties prenantes, notamment des délégations européennes.

Retombées médiatiques :

- ✓ 541 médias accrédités (record)
- ✓ 1 354 retombées médiatiques en France, dont 2 359 retombées web, 1 772 en presse écrite, 1 223 en radio
- ✓ 254 contenus publiés sur les réseaux sociaux
- ✓ 2,7 millions d'engagements
- ✓ 6,51 millions d'euros d'équivalent publicitaire
- ✓ Portée de 62,1 millions

Montage et démontage :

- ✓ 74 jours de montage, 58 heures de transition entre les différentes configurations (plongeur/natation artistique/natation)

- ✓ 344 personnes mobilisées
- ✓ Partenariats efficaces avec Recréa, Arcos (qualité de la restauration saluée) et la Métropole du Grand Paris
- ✓ 27 jours de démontage 40 prestataires et 288 personnes mobilisées, une remise en état maîtrisée, sans dégradation majeure identifiée à ce stade

Billetterie :

- ✓ 68 807 billets vendus
- ✓ 54 314 spectateurs
- ✓ Recette billetterie relevée 4 fois pour atteindre 1 963 000 € (contre 1 450 000 € prévus initialement)
- ✓ Sessions de natation quasiment toutes complètes

Fan zone :

- ✓ 14 jours d'exploitation
- ✓ 60 000 visiteurs
- ✓ Résultat largement supérieur aux attentes
- ✓ Ambiance saluée, comparée aux Jeux Olympiques de Paris

Site Seine (high diving, eau libre) :

- ✓ Conditions climatiques favorables (plan B non activé)
- ✓ Incident de pollution aux hydrocarbures le 6 août ayant mobilisé 200 à 300 pompiers (bras de Grenelle fermé 3 jours)
- ✓ Fan zone payante avec 1 431 personnes
- ✓ High diving gratuit, 3 000 spectateurs
- ✓ Intérêt exprimé par le Président de World Aquatics pour une World Cup annuelle à Paris (travail engagé dès la rentrée)

Volontaires :

- ✓ 547 volontaires
- ✓ 54 % de femmes
- ✓ Création d'une « We Care Team » dédiée au programme RSO (le plus jeune 16 ans, le plus âgé 79 ans)

Actions sociétales :

- ✓ 500 jeunes formés au « savoir nager » dont 40 en situation de handicap, 55 % des jeunes issus de Saint-Denis
- ✓ Billetterie sociale (6 123 tickets)
- ✓ Labellisation « Terrain d'égalité » par le Ministère et « Fiers » niveau 1 (Fondation Pierre, respect des personnes LGBTQIA+)
- ✓ Accessibilité universelle (site accessible aux personnes déficientes visuelles, épreuves en audiodescription, accueil de parathlètes en natation course)

Volet environnemental :

- ✓ Alimentation responsable et végétalisée
- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire (dispositif « chaînon manquant »)
- ✓ Fontaines à eau
- ✓ Parking vélo de 250 m²
- ✓ Collecte tri-flux
- ✓ Respect de la charte éco-responsable de la Ville de Paris et suivi de la qualité de l'eau avec la Ville et l'ARS

Le budget finalisé, proche à date de l'équilibre, sera présenté au premier Codir de la saison.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Bénédicte Compois salue la qualité de l'événement qui a généré un fort sentiment de fierté parmi les membres de la Fédération qui pour la première fois ont pu vivre ce type d'événement porté directement par leur Fédération. Elle adresse toutes ses félicitations à l'ensemble des équipes ayant organisé l'événement.

Florian Bruzzo ajoute que les athlètes français se sont montrés ravis de l'organisation, du public, et fiers de représenter leur pays sur leur propre sol. Du point de vue international, de nombreux retours positifs ont été rapportés, provenant de délégations étrangères notamment sur la qualité du site d'accueil et de l'organisation du championnat.

4. Bilan des opérations estivales (bassins mobiles et baignade)

Baignades en milieu naturel : fréquentation globale : 177 048 personnes

- ✓ **Seine : 116 212 personnes** (saison 2025 : 100 000 personnes)
 - Bercy : 41 143 personnes
 - Louis Philippe : 39 328 personnes
 - Grenelle : 35 741 personnes
- ✓ **Marne : 60 836 personnes** (saison 2025 : pas de données — non exploitant)
 - Joinville-le-Pont : 35 932 personnes
 - Maisons-Alfort : 24 904 personnes

Laurent Ciubini met l'accent sur les demandes croissantes d'autres régions pour reproduire ce type de dispositif (Île-de-France, région AURA).

Bassins mobiles

- ✓ **10 bassins mis à disposition :**
 - 4 à Marseille (Bouches-du-Rhône — PACA)
 - 1 à Grand Paris Sud / Grigny (Essonne — IDF)
 - 1 à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis — IDF)
 - 1 à Dugny (Seine-Saint-Denis — IDF)
 - 1 à Rebaix (Val-de-Marne — IDF)
 - 1 à Roubaix (Nord — HOF)
 - 1 à la FFN / Village CE26 (IDF)
- ✓ **2 autres bassins :**
 - 1 cédé au MUC Omnisports (Hérault — Occitanie)
 - 1 resté en stock

Lazreg Benelhadj recommande vivement de passer par la Fédération pour la réponse aux marchés publics, la mise en place administrative de ces dispositifs étant complexe ; la Fédération dispose d'une expertise reconnue par les collectivités (dont la Ville de Paris).

Dominique Cupillard tient à remercier Lazreg Benelhadj d'avoir pu dépêcher des maîtres-nageurs lorsque la Fédération s'est trouvée en carence de sauveteurs lors des épreuves d'eau libre.

5. Affaires sportives

5.1 – Arrivée de deux nouvelles Cadres Techniques : Léa Pineau et Margot Hamel

Florian Bruzzo présente les missions des deux nouvelles cadres techniques :

- ✓ Léa Pineau (IDF) : transformation des territoires/modèles économiques
- ✓ Margot Hamel (IDF) : apprentissage du milieu naturel, en lien avec la MEF

A noter que Léa et Margot sont en formation statutaire à hauteur de plus de 50 % de leur temps, notamment à Poitiers.

Lazreg Benelhadj précise que ces deux cadres sont rattachées administrativement à la DRAJES IDF mais ne sont pas détachées auprès de la Ligue.

Florian Bruzzo informe par ailleurs de la fin de contrat, suite à sa demande, de Lucas Heurtier entraîneur de Water-Polo.

Maïssam Nadjji, cadre ayant réussi son concours il y a deux ans, est en poste à l'INSEP en tant qu'entraîneur national.

Le Colloque des CTS se tiendra les 8 et 9 octobre prochain sur le thème « la stratégie de formation à horizon 2032 ».

5.2 – Débriefing des championnats d'Europe

Florian Bruzzo fait part de la mise en place d'une méthodologie harmonisée de débriefing par discipline (journées dédiées couvrant logistique, médical, sportif), dans le cadre de la construction budgétaire des deux prochaines saisons, en amont du début des parcours de qualification olympique.

Méthodologie :

- ✓ Envoi d'un questionnaire à tous les athlètes dans le cadre du lancement des « PPI » (Projets de Performance Individuelle), à construire par chaque athlète avec son entraîneur et à valider avec la direction technique.
- ✓ Finalisation avec l'ANS d'un questionnaire adressé à l'ensemble des staffs
- ✓ Recherche d'un partenariat avec l'ANS pour l'accompagnement psychologique/mental des équipes (réorientation en cours car l'offre initiale était trop centrée sur le psychologique).

L'intention est d'inscrire ces temps dans un temps long afin de bénéficier pour l'avenir, en prenant toutes les précautions en matière de management.

Jean-Luc Manaudou demande si les performances sportives sont conformes aux attentes fédérales.

Florian Bruzzo explique que la stratégie de briefing n'avait pas pu être totalement actée en amont concernant les projections de médailles, notamment en natation course, du fait des incertitudes sur les programmes de Léon Marchand et de Maxime Grousset, connues seulement la veille ou l'avant-veille. Il précise qu'il ne peut se prononcer définitivement sur le caractère satisfaisant des résultats avant d'avoir débriéfé avec l'ensemble des équipes techniques pour comprendre les raisons des performances ou sous-performances.

Concernant le plongeon, une médaille aurait potentiellement pu être obtenue sur le 3 m synchro masculin, mais un plongeur a été raté par Jules Bouyer ce qui a coûté une opportunité de médaille.

En eau libre, les résultats sont plutôt positifs dans la dynamique de saison malgré l'absence de médaille sur le 10 km olympique ; l'équipe a été « protagoniste » de la course, avec une stratégie peut-être imparfaite mais une belle énergie et une capacité de rebond dès le lendemain. Il souligne que dans des conditions sans aléas climatiques marqués, l'eau libre devient une discipline de nageur spécialiste de bassin, pour laquelle l'équipe ne dispose pas forcément de profils suffisamment rapides.

En natation artistique, un nombre important de blessures a fortement amoindri l'équipe. Un débriefing avec les entraîneurs est nécessaire pour comprendre les causes (type de blessures, lien avec l'entraînement). Par ailleurs, le renouvellement conséquent de l'effectif après les Jeux Olympiques, rendait difficile une performance immédiate.

Gilles Sézionale insiste sur le fait que la natation course a globalement « tiré son épingle du jeu » malgré quelques déceptions, avec de très fortes satisfactions chez les jeunes avec un record du monde junior au 200m dos (Nathan Muratory) et un record d'Europe au 100m dos (Mary Ambre Moluh). Il pointe par ailleurs

un besoin de structuration important en plongeon et en natation artistique et appelle à davantage d'encadrement et de professionnalisme.

Florian Bruzzo précise que Denis Auguin avait volontairement ouvert les critères de sélection pour donner leur chance à un maximum d'athlètes, sachant que les critères seront beaucoup plus stricts l'année suivante à Budapest.

Pour conclure, il met en avant une approche par « trajectoire de performance » pour évaluer certains jeunes athlètes qui affichent des courbes de progression énormes, plus significatives à terme que le résultat immédiat (ex. : Nathan Muratory, Sacha Velly).

Le document de bilan sera partagé avec les élus et constituera la première pièce de la construction budgétaire 2027, en identifiant les besoins et le plan d'action une fois le constat partagé par tous.

6. Point sur les organisations fédérales

Le bureau valide les organisations suivantes :

- ✓ Championnats de France Hiver Jeunes et Juniors de Natation Artistique à Montceau les Mines du 10 au 13 décembre 2026
- ✓ Championnats de France Jeunes N1 et Elite de Natation Artistique du 10 au 16 mai 2027 à Angers
- ✓ Championnats de France Séniors et Avenir N1 et Elite de Natation Artistique du 26 juin au 2 juillet 2027 à Sète
- ✓ CF U18 50m du 27 avril au 2 mai 2027 à Rennes (sous réserve de confirmation de la Municipalité)
- ✓ Championnats de France U18 25m du 3 au 7 décembre 2027 (dates à confirmer) à Angers
- ✓ Championnats de France U13 25m et Finale de la Coupe de France des Départements du 16 au 20 décembre 2027 à Libourne

Autres points abordés :

- ✓ Challenge National du 19 au 21 mars 2027 : candidatures reçues de Tours, Chamalières, Montpellier, Rennes et PACA
- ✓ Challenge National du 23 au 25 avril 2027 : candidatures de Dijon et Limoges. Concernant Limoges, Jean-Marc Landais propose qu'il n'y ait qu'un seul lieu, compte tenu de la situation géographique centrale de la ville

Gilles Séziane informe que le CC Natation Course se réunira prochainement afin d'harmoniser les lieux d'organisation sur le territoire.

- ✓ Championnats de France Elite 50m 2030 : candidature de Limoges
- ✓ Reste à pourvoir pour 2027 les Championnats de France Hiver 25m et Eté 50m des Maîtres. Un appel à candidature sera lancé

7. Calendrier institutionnel du 4^{ème} trimestre 2026

- ✓ **Mercredi 14 octobre** : Bureau en présentiel
- ✓ **Mercredi 7 octobre** : Séminaire Fédéral de 10h à 17h au siège d'Adidas
- ✓ **Conseil des Territoires** : vendredi 22 et samedi 23 janvier 2027 en présentiel à Montpellier (dates à confirmer)

8. Questions diverses

8.1 – Sites satellites

Joel Pineau demande quand les sites satellites pour les ligues seront réactivés.

Laurent Ciubini répond que cette question est en cours et qu'un mail d'information à destination des correspondants informatiques est parti le 15 septembre.

8.2 - Contractualisation Fédération-Ligue-Département

Jean-Luc Manaudou fait un retour d'expérience sur la présentation d'une grille de contractualisation Fédération-Ligue-Département qui a rencontré un accueil mitigé des départements, certains jugeant la démarche superflue.

Gilles Sezionale convient que nous devons travailler sur ce sujet car nous nous heurtons à des freins qui perdurent. L'harmonisation est une priorité si nous voulons avancer.

Gilles Sezionale remercie les membres du Bureau pour les échanges.

Il réitère ses remerciements à l'ensemble des acteurs des Championnats d'Europe (élus, bénévoles, salariés, staff médical et techniques). Cette belle dynamique se poursuivra avec l'organisation en 2027 de la Coupe du Monde de Natation et le développement de rencontres internationales (Angleterre, Allemagne, Hollande) qui seront télévisées, dans une logique de visibilité médiatique du sport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD

Le Président
Gilles SEZIONALE

